

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
Un an. . . 18 f. » 24 f. «
Six mois. . 10 » 13 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La dépêche de lord Raglan et celle du général Canrobert ont fait une grande impression à Londres et à Paris. Elles sont admirables de froide résolution. On n'y trouve aucune tendance à exagérer nos succès ou les pertes de l'ennemi, mais elles annoncent une vigueur qui jointe au courage des armées alliées conclura bientôt glorieusement la grande entreprise tentée par les armes combinées de France et d'Angleterre. — Havas.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

On écrit de Varna, le 20 octobre, que trois bâtiments de commerce, le *Farne*, le *Herrlyn* et le *Marche-Slave* y sont arrivés venant d'Odessa. Les capitaines assurent que le beau temps est rétabli dans la mer Noire. — On prêchait toujours la guerre sainte dans la Russie méridionale; on ne dirigeait plus de renforts de Bessarabie sur la Crimée, mais bien de nombreux convois de munitions et d'approvisionnement. Il ne reste plus à la disposition du prince Gortschakoff que le 3^e corps, des détachements du 5^e et du 6^e, un corps de réserve d'infanterie et de la cavalerie irrégulière. Le reste des troupes est en Crimée.

D'après une lettre d'Odessa, le prince Menschikoff n'aurait que 45,000 hommes à sa disposition. Il n'y a que la 12^e division du 4^e corps d'armée qui soit à Batschi-Seraï avec le général Liprandi. Les divisions Pogoff et Lauskoi n'ont commencé que le 22 novembre leur marche de Bessarabie en Crimée.

On avait appris à Odessa qu'il arriverait sous peu en Crimée 10,000 hommes de troupes égyptiennes, consistant principalement en cavalerie, et le prince Menschikoff avait demandé d'une manière pressante qu'on hâtât l'envoi de renforts de cavalerie.

Voici, d'après l'*Ami du Soldat*, quelle était la situation, le 28 octobre, des forces russes en Crimée. Dès le mois d'août, les corps réguliers et irréguliers qui se trouvaient en Crimée avaient été rejoints par la 15^e division d'infanterie du 5^e corps,

et par les 17^e et 18^e divisions du 6^e corps, ainsi que par une division de cavalerie légère. Ces troupes ont pris part à la bataille de l'Alma et éprouvé de grandes pertes. Avant l'arrivée des renforts, le lieutenant-général Ryszchow faisait des diversions avec un détachement composé en grande partie de cavalerie, le long de la rive droite de la Tchenaya jusqu'au Tchulin. Mais depuis quelques jours le gros du 4^e corps qui est composé de trois divisions et qui compte beaucoup de cavalerie et d'artillerie était arrivé sur le théâtre de la guerre, le général Liprandi a pris le commandement de l'avant-garde et inquiète journellement le flanc droit des alliés.

» L'attaque et la défense, dit l'*Ami du Soldat*, ont été également brillantes des deux côtés dans les derniers jours, mais les pertes des Russes sont plus grandes et en partie moins réparables. On sait que les deux hommes les plus éminents de Sébastopol, les amiraux Korniloff et Nachimoff ont été blessés. Le premier est mort quelques minutes après. Un boulet lui avait enlevé la jambe droite au moment où il sortait du théâtre, sous le péristyle duquel il avait écrit un ordre qu'il voulait remettre à un aide-camp. Il avait reçu la veille, par le prince Rzemuzki, qui était venu comme feldjäger de Saint-Petersbourg, une lettre de l'Empereur qui l'assurait de sa bienveillance et qui lui recommandait de se conserver pour la patrie. Le prince Menschikoff aussi a reçu, avant-hier, une lettre autographe de l'Empereur se terminant par ces mots : « Il faut que les ennemis soient battus à tout prix, et j'espère que votre plus prochain courrier m'apportera de telles nouvelles. » — Havas.

« Suivant une correspondance du *Sémaphore*, le prince Menschikoff avait dans la journée du 24, demandé une trêve de trois heures pour enterrer les morts. Lord Raglan aurait répondu avec son flegme britannique : Les troupes alliées n'ont pas de morts à enterrer.

» On ajoute que les Anglais voudraient tout détruire dans Sébastopol, à l'aide du bombardement, et que les Français demandent, au contraire, l'as-

saut, dans l'espoir de sauver au moins quelque chose. Entre ces deux opinions, un moyen terme aurait été pris, et l'on continuait le bombardement pour donner ensuite assaut le 1^{er} et le 2 novembre. — H. Abel. » (Univers).

Le *Times* publie un article destiné à rassurer l'opinion, qui, en Angleterre, paraît se préoccuper vivement de la lenteur des opérations devant Sébastopol. Les dernières dépêches de lord Raglan ont fait naître des inquiétudes dans le monde des affaires. Le *Times* s'attache à les dissiper, en expliquant que les hommes de l'art n'ont jamais supposé que Sébastopol pût être pris avant un siège de cinq semaines. Les feuilles de Londres reçues ce matin publient des dépêches peu importantes. D'après le *Daily-News*, le général Liprandi gêne beaucoup le flanc de l'armée assiégeante. Des dépêches d'Odessa, datées du 30 octobre, disent que les Russes attendent de Pérekoop des renforts considérables, et que le prince Menschikoff, qui se trouve dans cette ville, doit prendre l'offensive à l'arrivée des renforts contre les assiégeants. On lit dans la seconde édition du *Times* :

« Nous avons reçu de notre correspondant de Constantinople la dépêche suivante, datée du 28 octobre : « Un steamer français, qui vient d'arriver, apporte des nouvelles de Sébastopol du 26. Les Français sont à 300 mètres de la place. Deux escarmouches ont eu lieu près de Balaklava. On suppose que le premier jour les Russes y ont engagé sept ou huit bataillons. Ils ont été repoussés avec perte. Le second jour, notre cavalerie, qui s'était trop engagée, a souffert d'une batterie masquée. Tout allait lentement, mais bien. »

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Constitutionnel* résume, sous la signature Boniface, sa correspondance du 28, de Constantinople, dans laquelle nous remarquons ce qui suit :

« Depuis le commencement du siège, les alliés avaient remarqué, dans la ville, un vaste bâtiment, sur lequel les Russes avaient placé un drapeau

FEUILLETON

LE DERNIER COLONEL

(Suite.)

— Madame, reprit le Colonel, après la nouvelle du mariage d'Harmançe, nouvelle que je reçus fortuitement par un misérable journal, ma raison s'altéra un moment. Mais Dieu est grand et il ne voulut pas me livrer à tout jamais aux vertiges de la folie. Comme je le disais à mon ami : revenu à moi, je pensai au suicide. C'était une lâcheté envers moi-même et une ingratitude envers Dieu.

Un matin, éveillé avant le jour, je me mis à regarder à mon balcon le lever du soleil. L'aube se montra pâle d'abord, puis légèrement colorée de rose et d'iris, pure et suave comme une jeune fille; peu à peu le ciel s'ouvrit et le premier rayon qui se glissa au-dessus de la barre de l'horizon fut à mes yeux un sourire; ce rayon ne m'éblouit pas, il éclaira tout mon appartement de sa lumière cristalline et bientôt jeta autour de moi des gerbes d'or, des irrigations de pierreries. Mon esprit en fut soudainement égayé, et je ne sais quel enchantement vint à éclore dans mon âme. Oh ! non, m'écriai-je, il ne faut pas quitter la vie ; le ciel est trop beau ; la lumière est trop bienfaisante ! — Et dans ce moment, la pensée du tombeau me revint avec ses ténèbres et ses glaciales terreurs. Je frissonnai ; je me remis tout entier dans le beau rayon du soleil, comme sous la protection de la vie, de la lumière, de Dieu même ; et j'aspirai la brise matinale, et je regardai les lointains éclairés, et je me mis à chanter je ne sais quel air triomphal

avec je ne sais quelles paroles enthousiastes, et, à ma grande surprise, je sentis mon visage tout baigné de larmes. C'en était fait ; la volonté de vivre avait écrasé la volonté de mourir. L'existence rayonnait en moi comme le soleil dans le firmament. Ceci, Madame, vous paraît un peu fou, peut-être, reprit le Colonel, mais ne vous hâtez pas de me juger, j'ai besoin encore de tant d'indulgence ! Dans la journée, je sortis et, bien résolu de vivre, je cherchai comment je vivrais. Plusieurs routes s'ouvraient devant moi. Le cloître, d'abord ; oui, mais je sentais que je manquais de foi. La vie de famille, le mariage avec ses inquiétudes et ses douces préoccupations ; oui, mais je manquais d'espérance. Enfin la vie active d'un homme voué au bien, dans l'acceptation du mot la plus étendue, la vie d'un philanthrope pratique, si vous voulez ; oui, mais je manquais de charité. Que devenir ? Je m'étais bien réconcilié avec Dieu et ses œuvres magnifiques, mais j'avais la société en dégoût. A force de rêver, on donne prise aux passions, on les surexcite. Or, les miennes, étant très-effervescents, s'éveillèrent et grondèrent à pleine harmonie. Je me souvins des hautes et terribles émotions du jeu, alors que je marchais, l'or à la main, à la conquête d'une fortune. Ce fut une idée soudaine, violente, presque infernale. Je me dis à moi-même : Si une âme comme la mienne n'est pas remplie d'une passion quelconque, elle est perdue. Je finirais par me tuer. Après l'amour, le jeu... oui, mais le jeu extravagant ; des flots d'or, afin de jeter moi-même mépris et cette poussière de métal à la face de tous ceux qui vivront autour de moi. Passons cela. Ces emportements manqueraient de dignité dans ce beau salon, honorable demeure, et devant vous, dame honorée, étoile seraine et candide. Gagnant beaucoup, que

faire de cette fortune ? la dissiper en débauches ? Quelle humiliation, quel sacrilège après avoir été aimé d'Harmançe ! Thésauriser ? quelle vilénie ! Répandre ces richesses en bonnes œuvres ? sans doute ; mais singer la vertu sans être vertueux, quelle hypocrisie ! Je ne pris donc aucune résolution, moyen facile et souvent heureux de se tirer d'affaire. Je pris ma fortune, et j'allai les mains ouvertes, la répandant à tout hasard, sans regarder où tombait la pluie d'or, faisant des heureux dignes de l'être ou indignes, n'importe ; quelquefois (faut-il le dire ici !), sur le bruit de mes prodigalités, des lettres m'arrivaient demandant pour des œuvres pieuses, pour des œuvres de charité chrétienne. Une fois, Madame, on me remit un billet mystérieux et dont le cachet portait cette devise : « Bon et dangereux. » Et un cheval échappé servait d'emblème à cette devise qui, je le crois, m'était personnelle.

— On me fait bien de l'honneur, m'écriai-je... ; je ne suis dangereux qu'à moi seul et je ne suis bon pour personne. Mais le billet était d'une grâce irrésistible. Il demandait si noblement pour ses pauvres ! — « Allons, me dis-je, c'est une haute provocation à ma bourse. Donnons aux pauvres, mais surtout à la grâce irrésistible du billet. »

Le Colonel s'arrêta un moment. Madame de Bellegarde lui dit :

— Votre offrande, ce jour-là, fut sans doute magnifique, Monsieur ? — Je donnais à pleines mains, sans compter, comme un orgueilleux qui fait de la gloire devant une femme, son ennemie. — Ah ! Monsieur, reprit la belle comtesse, comment savez-vous le nom de celle... — Je n'ai nommé personne, Madame ; ajouta le Colonel avec un sourire charmant.

jaune, pour indiquer que c'était l'hôpital des blessés. En conséquence, l'ordre d'épargner ce bâtiment avait été sévèrement donné, dans les deux camps français et anglais, et, effectivement, aucun projectile ne l'avait atteint. Mais, ces jours derniers, des déserteurs ayant affirmé que ce local ne renfermait pas de malades, mais bien le principal dépôt de poudre et de munitions, on s'est décidé à y envoyer quelques obus, qui ont déterminé une explosion effroyable et dont toute la place a été ébranlée. Les maisons voisines se sont écroulées, et un nombre considérable d'hommes ont péri.

M. Michel Chevalier, dans *Les Débats*, publie un article intitulé : *De la consommation du fer par l'agriculture, et des charges que les droits de douanes sur les fers, imposent à la propriété territoriale*. Ce remarquable article se termine ainsi : « Conclusions : Le gouvernement a, dans la diminution des droits sur les fers, sauf à y procéder avec la gradation convenable, un moyen admirable de diminuer les charges de l'agriculture, pour laquelle il professe une sympathie si bien justifiée. L'abolition des droits sur les fers équivalait, en effet, pour les bonnes exploitations, je crois l'avoir démontré ici, à la suppression d'un nombre considérable de centimes additionnels; et, pour les autres, ce serait une provocation directe et puissante à de grands perfectionnements dans la culture, à l'adoption d'un bon matériel et par suite à de bons assolements dont la fécondité est si étendue. Il y a, de ce côté, la perspective d'une de ces améliorations extraordinaires qui se gravent, en caractères ineffaçables, dans la mémoire des populations. »

L'Assemblée nationale résume les nouvelles du jour et reproduit les documents des journaux étrangers, sans faire connaître aucun fait nouveau.

M. Emile Fontaine, dans l'*Union*, voit dans le rappel à Saint-Petersbourg, de M. Brunow, ancien ambassadeur de Russie en Angleterre, qui se trouvait à Darmstadt, une preuve que le Czar veut agir, cet hiver, par la voie diplomatique.

« De quelque façon que le cabinet de Saint-Petersbourg envisage encore les résultats de la guerre, dit M. Fontaine, ils ne sauraient devenir, en aucun cas, avantageux pour lui. Il le sait, et, pour notre compte, nous honorons assez l'habile homme qui dirige les relations extérieures de la Russie, pour être convaincus qu'il sera plus accessible à des espérances de pacification pour l'Europe qu'aux conseils d'une persistance trop opiniâtre. »

Dans le résumé que fait la *Patrie* de sa correspondance particulière de Crimée, nous citerons le passage suivant, relatif aux affaires des 25 et 26 octobre.

« Cette bataille, ajoute notre correspondance, et c'est ici que nous croyons qu'il y a exagération, a été plus funeste aux Russes que celle de l'Alma, puisqu'on évalue à 10,000 hommes tués ou blessés les pertes qu'ils ont subies, sans compter un nom-

bre considérable de prisonniers. Les pertes des alliés ne s'élèvent pas à 1,000 hommes, dont 150 seulement de tués.

« Tout le monde a fait vaillamment son devoir dans cette affaire, mais les Français se sont spécialement distingués, et ce sont eux qui ont décidé la fuite des Russes. Le pantalon garance paraît produire sur eux un effet particulièrement désagréable. »

M. J. Cohen, dans le *Pays*, adresse les plus grands éloges aux rapports du général Canrobert : « Le laconisme énergique, dit M. Cohen, la froide résolution, l'absence d'exagération qui est leur caractère et leur honneur, ont quelque chose de la grandeur et de la majesté des paroles que les historiens placent dans la bouche des héros de Sparte et de Rome. Nos généraux savent qu'ils parlent à une grande nation habituée aux actes d'héroïsme et assez forte pour qu'on ne lui dissimule ni les obstacles qu'il faut vaincre ni les périls qu'il faut braver.

« Oui ! c'est une laborieuse entreprise que celle dont notre armée poursuit au prix de son sang la réalisation ! Oui ! le siège et la prise de Sébastopol compteront dans l'histoire parmi les plus beaux faits de guerre de notre époque ! Et plus la victoire aura été difficile à remporter, plus s'accroîtra la gloire du drapeau de la France et de l'Angleterre. »

EXTERIEUR.

ITALIE. — Rome. — D'après nos correspondances de Rome, du 31 octobre, le bruit serait répandu dans cette ville et semblerait avoir quelque consistance, que l'on songe à retirer prochainement des Etats pontificaux les troupes françaises et les troupes autrichiennes. Toutefois, on pense généralement que cette mesure ne sera d'abord que partielle; la France continuerait à occuper Civita-Vecchia, et l'Autriche Ancône. Peut-être même un régiment français resterait à Rome, et un régiment autrichien à Boulogne.

Dans ces conditions, la mesure perdrait beaucoup de sa gravité, et il serait permis d'en envisager les suites avec beaucoup plus de confiance. L'appui matériel et surtout l'appui moral que trouveraient, dans la présence des corps étrangers, les troupes pontificales, seraient assez pour mettre ces dernières en état de suffire à la tâche qui leur serait imposée. Du reste, les rapports du Saint-Siège avec les deux grandes puissances catholiques étant ce qu'ils sont, il est évident que cette mesure, si on croit le moment venu de l'accomplir, sera accompagnée de toutes les précautions et appuyée de tous les moyens propres à garantir la tranquillité des Etats de l'Eglise. Les sentiments chrétiens des deux Empereurs garantissent que rien ne se fera que dans un plein accord avec le Saint-Père. — (Univers.)

ESPAGNE. — On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

On écrit de Bayonne, par le télégraphe, le 8 novembre :

« La Reine a ouvert la séance à deux heures et demie. Sa Majesté a été reçue dans la salle des Cortès, avec un profond et respectueux silence; et, après la lecture du discours, prononcé d'une voix ferme et accentuée, Sa Majesté a été accueillie par des vivats enthousiastes. L'aspect de la population est des plus satisfaisants.

FAITS DIVERS.

On nous écrit d'Ensisheim (Haut-Rhin), que le clocher de l'église de cette paroisse s'est écroulé, dans la nuit du 5 au 6 novembre, vers minuit et demi. Le clocher étant construit entre le chœur et la nef, la moitié du chœur et une partie de l'église ont été écrasées. Les cloches, l'horloge, les autels, tout est perdu. Les habitations voisines ne sont qu'à quelques mètres de l'édifice, cependant il n'y a pas eu d'autre malheur à déplorer, la tour s'étant affaissée sur elle-même.

Depuis longtemps, ce clocher était en mauvais état, et sur les instantes prières de M. Freyburger, curé d'Ensisheim, qui déclarait ne pouvoir pas assumer la responsabilité dont il serait chargé, s'il continuait à réunir les fidèles dans une église ainsi menacée, M^r l'évêque avait prononcé, le 23 septembre, l'interdiction de cette église. Cette mesure avait servi de prétexte à beaucoup de déclamations contre le clergé. Ce qui arrive prouve malheureusement combien elle était nécessaire. — Barrier. — (Univers.)

— Marseille, mardi soir 7 novembre.

« Les vaisseaux le *Turenne* et le *Donnarwerth* appareillaient aujourd'hui à Toulon pour le Levant. Une partie de l'escadre de la Baltique est attendue à Toulon afin de transporter des troupes en Orient.

« L'*Euphrate* et le *Gange* de retour de la Ciutat où ils avaient fait relâche, ont débarqué, aujourd'hui, à Marseille, 1,000 malades et blessés venus de Crimée, dont la plupart sont convalescents.

« Le *Laromiquière* qui en transportait 400 avait échoué près de Gallipoli et les malades avaient été secourus et transbordés par la *Gorgone*; personne, du reste, n'avait péri dans cet accident. » — Havas.

— Le *Journal de Constantinople* rapporte le trait suivant : Dimanche 22 octobre, deux officiers français du 3^e régiment d'infanterie de marine traversaient, en caïque, le port, accompagnés du nommé Mathieu, soldat du 74, de ligne. En passant près de l'arsenal, ils entendirent des cris de détresse et virent sur le rivage une foule assez nombreuse qui, par des signes, semblait implorer leur secours; ils ordonnèrent immédiatement au batelier de se diriger de ce côté, et aperçurent bientôt un jeune homme de quinze à seize ans qui était tombé dans la mer et allait disparaître asphyxié au moment où ils arrivèrent. Se jeter à l'eau, saisir ce malheureux par les bras, le déposer dans l'embarcation, qui trois fois faillit être submergée, et le remettre ensuite entre

XXIV.

Le Colonel cessa de parler et comme il se retournait vers moi, je lui serrai la main. Madame de Bellegarde, que j'observais d'un curieux regard, garda le silence, la main posée sur son front et le coude appuyé sur une petite table de bois d'ébenier placée auprès d'elle. Les yeux rêveurs, la tête inclinée, elle paraissait absorbée dans quelque réflexion sérieuse. Qui jamais saura à quoi pensait alors la belle comtesse ? Cependant, sans adresser un mot au Colonel, elle étendit le bras vers un cordon de sonnette qu'elle tira lentement, comme pour ne pas trop surprendre ses gens à cette heure avancée de la nuit. Un domestique survint. Madame de Bellegarde lui fit signe d'approcher; elle lui dit quelques paroles à voix basse. Le domestique, c'était le même Comtois qui nous avait introduits, se retira d'un air satisfait, mais pourtant un peu étonné, jetant sur nous un coup-d'œil singulier. Le Colonel avait son chapeau à la main et remettait paisiblement un de ses gants qu'il avait ôté sans trop s'en apercevoir dans la chaleur de la conversation. Je me levai pour le suivre, lorsque madame de Bellegarde nous dit avec un son de voix que je n'oublierai jamais, tant il était amical :

— Il me semble, Messieurs, que des gens qui visitent à minuit des propriétés à vendre, ne doivent pas redouter de prendre du thé à deux heures du matin.

Le Colonel déposa son chapeau sur une chaise. Il était ravi, enchanté. Madame de Bellegarde reprit en ces termes et avec un sourire d'une inexprimable finesse :

— Auriez-vous le projet de voir encore quelque autre maison en vente avant le lever du soleil ? Il me semble, monsieur le Colonel, que vous trouveriez peu d'amabilité à cette heure-ci, peu de complaisance chez les

propriétaires à qui vous rendriez visite. — Je le crois sans peine, reprit Florimond. Toute la grâce, toute la bienveillance du monde se sont réfugiées ici, madame la comtesse.

Vraiment, je commençais à m'alarmer. Le Colonel, à ma grande surprise, me paraissait courir le grand danger de devenir amoureux de sa charmante ennemie, lorsque deux domestiques vinrent dresser une table et apportèrent tout ce qui peut composer un thé splendide.

— Voilà qui est d'une loyale hospitalité, dit le Colonel en offrant la main à madame de Bellegarde.

Elle s'assit devant la table chargée de la plus riche argenterie et des plus rares porcelaines et se mit à faire le thé elle-même de ses mains blanches, très-dignement et très-à son aise, comme si elle eût eu quinze personnes dans son salon. Vraiment c'était à aimer cette femme avec enthousiasme ? L'heure passa bien vite, madame de Bellegarde, avec une finesse inimitable, dirigea la conversation sur des points parfaitement étrangers au sujet qui nous préoccupait tous les trois. C'était à la fois du bon goût et de la générosité. Trois heures du matin sonnerent à une horloge voisine.

— Je crois, dit le Colonel, que toutes les fêtes de bonne compagnie finissent à cette heure-ci.

Et il allait se lever, lorsque madame de Bellegarde prenant un air plus sérieux, dit ces paroles :

— Toute réconciliation exige un gage. Monsieur le colonel Florimond, c'est un sacrifice que je vais vous demander; vous le voyez, c'est encore de l'inimitié. — Parlez, Madame, répondit Florimond. — Donnez-moi votre parole d'honneur, en présence de Monsieur, qui est votre ami, oui, donnez-moi ici cette parole d'honneur à laquelle vous n'avez jamais manqué, de n'entrer

jamais dans une maison de jeu. Bien plus, Monsieur, jurez-moi de ne jouer jamais sérieusement nulle part. Cette exigence vous surprend, reprit la comtesse. Eh bien ! monsieur le Colonel. Voici mon excuse : puisque je m'occupe souvent de bonnes œuvres, comme vous voulez bien le penser obligeamment, quelle œuvre plus belle et meilleure que celle de chercher à retirer du gouffre du jeu une âme aussi noble que la vôtre ? Monsieur, ai-je eu trop de présomption en espérant que vous prêterez entre mes mains le serment de ne plus jouer ?

Le Colonel se tenait debout en face de nous. Son regard très-aimé errait tour-à-tour de la table à madame de Bellegarde, du plafond au parquet, comme celui d'un homme qui hésite ou qui cherche à deviner l'inconnu d'un problème.

— Monsieur, reprit la comtesse, vous avez acquis une grande fortune par de terribles moyens, mais enfin par des moyens que les lois et l'honneur garantissent et protègent. Gardez cette fortune; faites-en un noble usage. Mais, je vous le répète, la vie de joueur est indigne de vous; le jeu, pardonnez cette dure opinion, le jeu finirait par vous avilir. Au nom de votre propre dignité, faites ici, dans ce moment solennel, le serment que je vous ai demandé; et pour vous enlever toute hésitation, je vous le demande au nom d'Harmance. — Madame, s'écria Florimond avec une vivacité chevaleresque, dès ce moment je renonce aux maisons de jeu et au jeu lui-même : je le jure.

La belle comtesse lui tendit la main avec une dignité et une grâce inexprimables.

(La suite au prochain numéro.)

les mains des personnes qui attendaient avec anxiété le dénouement de ce drame, tout cela fut exécuté plus vite que la plume ne saurait le retracer. Dès que le jeune Turc eut repris connaissance; ces messieurs se retirèrent, emportant la bénédiction de tous ceux qui avaient été témoins de cet acte de dévouement. Le soldat Mathieu a particulièrement fait, en cette circonstance, preuve d'un courage et d'un dévouement qui honorent l'uniforme français, et nous nous faisons un devoir de recommander ce généreux soldat à l'attention et à la reconnaissance des autorités ottomanes.

— Les boulets des Russes viennent malheureusement de frapper deux jeunes frères d'un brillant avenir et appartenant à une des familles les plus distinguées de Bretagne. MM. de la Bourdonnaye sont morts, il est vrai, de la mort des braves, mais néanmoins leur perte laissera un deuil éternel dans le cœur de leur noble mère qui, veuve déjà depuis fort longtemps, les avait élevés avec tant de tendresse et de dévouement. Le premier, officier d'infanterie, a été tué à la bataille de l'Alma, et le second, aspirant de marine, a eu la tête emportée par un boulet sur le vaisseau le *Montebello*. — MM. de la Bourdonnaye étaient petits-fils de M. de la Bourdonnaye qui figura sous la Restauration, dans nos assemblées parlementaires, et qui fut ministre, puis pair de France, sous le règne de Charles X. — Havas.

— L'Espérance de Nantes du 8, a annoncé la mort de M. de la Bourdonnaye, officier d'infanterie, à la bataille de l'Alma; nous sommes heureux de rectifier cette nouvelle; d'après la même feuille, ce jeune officier faisait partie, il est vrai, de l'armée d'Orient, mais il a été forcé de revenir en France par suite d'une maladie grave, et il est de retour dans sa famille depuis quelques jours. — Havas.

— Depuis longtemps la pratique a démontré les grands avantages qui résultent de la culture du trèfle mélangé à certaines graminées. Cependant ces avantages sont encore peu connus, et cette pratique est loin encore d'être généralement en usage. Dans le but de les faire apprécier comme ils doivent l'être par les cultivateurs, un agronome allemand vient de fournir, sur l'importance de ce mélange, les renseignements suivants:

Le trèfle aime par-dessus tout la lumière; il ne résiste pas longtemps à une position étouffée; aussi, chaque fois que la céréale qui lui sert de couverture prend un grand développement et se couche, il périt. L'herbe, au contraire, est beaucoup plus accommodante; elle supporte très-bien la domination du trèfle. Cette dernière plante, toujours succulente, même pendant l'hiver, endure les rigueurs de cette saison bien moins facilement que les herbes, toutes de nature plus sèche. Les gelées tardives font beaucoup souffrir le trèfle, tandis que les herbes s'en ressentent à peine.

Les animaux, de leur côté, préfèrent le mélange de trèfle et d'herbes au trèfle pur, et s'en trouvent beaucoup mieux; la météorisation, ou l'enflure qui fait périr tous les ans un si grand nombre de bestiaux nourris de jeune trèfle, est beaucoup moins à craindre avec ce mélange. Celui-ci se convertit bien plus facilement en foin que ne le fait le trèfle seul; il peut être cultivé sur des terres qui ne conviendraient pas à ce dernier, et ne présente aucune diminution dans la production de la seconde année, attendu que les herbes gagnent du terrain dans la même mesure que le trèfle en perd, de sorte que la masse de fourrage reste la même.

Mais ce qui est surtout à considérer, c'est la quan-

tité bien plus considérable de fourrage qu'on obtient par le mélange, et cela même dans les localités qui ne conviennent pas tout à fait au trèfle seul. Ce surcroît de production peut être porté à un tiers. C'est donc, sous tous les rapports, une culture des plus avantageuses, et qui mérite d'être expérimentée. La dépense en semence n'est d'ailleurs pas plus grande que pour le trèfle seul.

Une des meilleures herbes pour être mêlées au trèfle, c'est la fléole. Le mélange se fait par moitié; cependant la portion d'herbes doit être augmentée proportionnellement, à mesure que le sol devient moins propre à la culture du trèfle; de sorte que l'on arrive à des terres où le sainfoin mêlé aux herbes vaut mieux que le trèfle. Pour obtenir la semence de la fléole. On la sème en automne, seule, dans un coin de terre, ou bien au printemps avec un peu d'avoine pour la garantir contre le soleil. La première récolte de semence a lieu vers le mois de juillet, et comme cette herbe persiste, on peut conserver le gazon plusieurs années et avoir de la semence tous les ans, ce qui réduit de beaucoup la dépense. La semence reviendrait fort cher s'il fallait l'acheter, et encore on ne serait pas aussi sûr de ses bonnes qualités qu'en la produisant soi-même. (Univers.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche russe, donnant des nouvelles de Sébastopol sous la date du 3 novembre, et qu'on a fait circuler parmi les spéculateurs, prétend que les travaux de siège ont continué jusqu'à ce jour, « sans résultat visible », et que les dommages causés aux Russes par les batteries alliées « étaient peu considérables et immédiatement réparés. » Cette dépêche, qui ne s'explique point, et pour cause, sur l'ouverture de la 3^e parallèle par les alliés, nous fait connaître, cependant, que les Russes se tiennent toujours sur la défensive et, par conséquent, toujours loin de songer à attaquer les alliés, comme certains novellistes l'avaient dit d'abord. — Havas.

Le Times publie la dépêche télégraphique suivante :

« Vienne, 8 novembre. — D'après les nouvelles russes qu'on a reçues, il ne s'était passé rien d'important, jusqu'au 2 novembre. — Havas.

« La Presse apprend d'une source authentique que les travaux de siège étaient tellement avancés, que la 3^e parallèle avait été ouverte, le 1^{er} novembre, et qu'elle serait complétée en 8 ou 10 jours; c'est alors que recommenceraient les opérations décisives. — Sébastopol avait extrêmement souffert du bombardement. Toutes les rues étaient en ruines, et, en beaucoup d'endroits, les murs de la ville étaient endommagés.

« Les alliés ont l'intention de ne rien tenter contre le côté nord de Sébastopol. »

Marseille, jeudi 9 novembre. — Le *Thabor*, qui a quitté Constantinople le 30 octobre, est signalé. Il est en retard de 40 heures, sans doute par suite de la violence du vent qui l'aura forcé à relâcher. — Havas.

Des correspondances d'outre-Tessin font pressentir une nouvelle levée imminente de 10,000 hommes en Autriche. On doit appeler sous les drapeaux tous les individus bons pour le service des armes, âgés de 18 à 20 ans, dans les provinces Lombardo-Véniennes. — Havas.

EXTRAIT des Registres du Greffe du Tribunal de Police simple séant à Saumur.

Par jugement contradictoire du Tribunal de Police simple séant à Saumur, rendu le 3 novembre 1854.

ENTRE : M. le Commissaire de Police; remplissant les fonctions du Ministère public, demandeur, d'une part;

Et le sieur Soulat, Francis, boulanger, demeurant commune de Fontevrault, d'autre part;

Appert le sus-nommé Soulat, avoir été condamné à cinq francs d'amende, aux dépens, à vingt-quatre heures d'emprisonnement, à l'insertion de l'extrait du jugement dans les deux journaux de la localité, lequel extrait sera placardé au nombre de 25 exemplaires, pour avoir exposé en vente du pain manquant de cuisson, avec récidive.

Sans opposition ni appel.

Pour extrait, délivré le 9 novembre 1854, (000) Le Greffier, E. GUENOIS.

PARFUMERIE GLYCÉRIQUE DE BRÛÈRE-PERIN, approuvée par la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale.

Si, comme on n'en peut douter, les médicaments qui sont revêtus de l'approbation de l'Académie impériale de médecine, ont des droits légitimes à la confiance des médecins et des malades, il est à désirer que des garanties analogues soient données aux personnes qui font usage de préparations hygiéniques pour la conservation de leur santé. M. Brûère Perin est entré dans cette voie de progrès en soumettant ses produits à base de Glycerine au jugement du corps savant compétent, et le public l'en récompense par l'empressement qu'il met à s'en servir.

VINAIGRE DE BRÛÈRE-PERIN, aromatique et dulcifié. Il remplace avec avantage toutes les préparations cosmétiques analogues, parce que l'action irritante et siccative que les eaux de Cologne et les vinaigres seulement aromatiques, exercent sur les personnes dont la peau est irritable, se trouve neutralisée, dans celui-ci, par sa combinaison avec la glycerine, principe essentiellement pénétrant et assouplissant.

SAVON DE BRÛÈRE-PERIN, à la Glycerine. Ce savon, qui ne durcit pas, pénètre et assouplit la peau, préserve les mains de crevasses et de gerçures et facilite singulièrement le mouvement des doigts des personnes qui s'exercent sur le piano.

PÂTE DE BRÛÈRE-PERIN, à la Glycerine. Cette pâte onctueuse est employée par les personnes dont la peau délicate et susceptible ne peut supporter le contact d'un savon quelque dulcifié qu'il soit; aussi est-elle préférée aux pâtes d'amandes, solides ou liquides, car elle a sur elles l'avantage de préserver les mains des crevasses et des gerçures, tout en les blanchissant et en assouplissant la peau.

L'ODONTINE ET L'ELIXIR ODONTALGIQUE sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. L'honorable et savant membre de l'Académie de médecine qui en est l'auteur et qui a voulu les couvrir de l'autorité de son nom, a consigné dans l'instruction qui les accompagne, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

La Parfumerie Glycerique, l'Odontine et l'Elixir Odontalgique se trouvent à PARIS, rue Saint-Honoré, 154, en province et à l'étranger chez tous les principaux parfumeurs.

Dépôt à Angers, chez M. PELÉ, parfumeur; à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiff. de l'Ecole.

BOURSE DU 9 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 53 cent. — Fermé à 96 75.
3 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 75 40

BOURSE DU 10 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 96 25.
3 p. 0/0 baisse 70 cent. — Fermé à 72 70

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

VENTE

Par forme de licitation

DE 3 MORCEAUX DE PRÉ,

Dans l'île des Buttreaux,

Située commune de la Chapelle-sur-Loire, arrondissement de Chinon.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e GERBIER, notaire à la Chapelle-sur-Loire,

Le dimanche 3 décembre 1854, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 27 juillet 1854, enregistré, sur la requête présentée par :

1^o M. Esprit Morin, sous-lieutenant au 2^e régiment de hussards en garnison à Fontainebleau;

2^o M. Charles Morin, commis-négociant, demeurant à Saumur;

3^o D^{lle} Caroline Morin, majeure, sans profession, demeurant à Saumur,

Agissant comme seuls habiles à se dire et porter héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, du feu sieur Morin-Guillemé, leur père, par suite de la renonciation faite à la succession de ce dernier, par M. Victor Morin, dame Aurélie Morin, épouse assistée et autorisée de M. Léon Besson, négociant à Saumur, et dame Marceline Morin, veuve de M. Jean Delaunay, suivant acte reçu au Greffe du Tribunal civil de Saumur, le 8 juin 1854, enregistré.

Ayant tous M^e Coulbault, avoué, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, pour avoué constitué;

Il sera, en l'étude et par le ministère de M^e Gerbier, notaire à la Chapelle-sur-Loire, arrondissement de Chinon, le dimanche 3 décembre 1854, à midi, procédé à l'adjudication en trois lots des biens dont la désignation

suit, situés commune de la Chapelle-sur-Loire.

DÉSIGNATION.

ART. 1^{er}.

Cinquante ares soixante-quatorze centiares de pré et alluvion, situés dans l'île des Buttreaux, commune de la Chapelle-sur-Loire, joignant au levant l'article ci-après, au midi la rivière de l'Indre, au couchant MM. Brisset, et au nord la Loire.

ART. 2.

Cinquante-cinq ares de pré et alluvion, situés au même lieu, joignant au levant l'article ci-après, au midi la bras de la Loire, au couchant l'article précédent, et au nord la Loire.

ART. 3.

Cinquante-cinq ares de pré et alluvion, situés audit lieu, joignant au levant M. Chebanco-Guignard, au midi l'Indre, au couchant l'article qui précède, et au nord la Loire.

Les biens ci-dessus désignés seront criés sur les mises à prix ci-après, savoir :

MISES A PRIX.

Le 1^{er} lot 1,200 f.
Le 2^e lot 1,400
Le 3^e lot 1,400

Total des mises à prix. 4,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^e GERBIER, notaire à la Chapelle-sur-Loire, soit à M^e COULBAULT, avoué à Saumur.

Saumur, le 10 novembre 1854.
Signé : COULBAULT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Léon Chedeville, marchand, demeurant à Saumur, quai de Limoges, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le mardi 14 novembre prochain, à huit heures précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(611) A. DUBOURT.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
En détail,
En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,
Le dimanche 3 décembre 1854,
à midi,

UNE FERME,

Située commune de Saint-Lambert-des-Levées, rue Pichon, affermée aux époux Baranger, et composée comme suit :

1^o Maison de fermier et dépendances, et une ouche affiée de rangées de ceps et arbres fruitiers; le tout en un tenant contenant un hectare neuf ares quatre-vingt-seize centiares;

2^o Une ouche, dite Granger ou du Pied-de-la-Levée, affiée d'arbres fruitiers et de rangées de ceps, contenant quarante-quatre ares, joignant d'un côté M^{me} Toché, d'autre côté M. Levesque-Hurault;

3^o Un morceau de terre labourable, situé au sud des Bressis, contenant dix-neuf ares vingt-deux centiares, et joignant d'un côté M^{me} Toché, d'autre côté Chevalier;

4^o Un morceau de terre, au même canton, contenant vingt-quatre ares soixante-quatorze centiares, joignant d'un côté M^{me} Jouenne, d'autre côté M. Comte;

5^o Un morceau de terre, au même canton, contenant onze ares, joignant d'un côté M^{me} Gaulay, d'autre côté Chasle;

6^o Un morceau de terre, aux Rocheleries, contenant quatre-vingt-dix-huit ares quatre-vingt-sept centiares, joignant d'un côté Besnard, d'autre côté Martin;

7^o Un morceau de terre, situé aux Tortrais, contenant quarante-neuf ares quarante-trois centiares, joignant M^{me} Roger et M. Allain;

8^o Un autre morceau de terre, aux Bas-Champs, contenant trente-cinq ares soixante-quatorze centiares, joignant le sieur Ferrand et Mademoiselle Jouenne;

9^o Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant seize ares cinquante centiares, joignant les sieurs Labbé et Hudault;

10^o Un autre morceau de terre, situé aux Bas-Champs, contenant trente-trois ares, joignant le sieur Labbé et M^{me} Jouenne;

11^o Un autre morceau de terre, situé aux Varennes, contenant trente-huit ares cinquante centiares, joignant d'un côté le sieur Chennou, d'autre côté Guilloux et Boireau;

12^o Un autre morceau de terre, situé aux Folies ou Petit-Ormeau, contenant seize ares cinquante centiares, joignant les sieurs Mathurin, Albert et Mau-point;

13^o Un morceau de pré, situé aux Salenbardières ou Grièves, contenant quatre-vingt-treize ares cinquante centiares, joignant les sieurs Toché et Allouin;

14^o Un autre pré, situé aux Battes ou Grièves, contenant vingt-deux ares, joignant MM. Vaunois et Vantenat.

S'adresser à M. et M^{me} DELARUE, rue du Temple, à Saumur, ou à M^e DION, notaire.

On pourra traiter avant l'adjudication, pour chaque morceau de domaine, s'il est fait des offres.

Il y a toute sûreté pour les acquéreurs, et les plus grandes facilités pour le paiement des prix. (612)

A LOUER

Présentement,

UN BEAU MAGASIN,

Place de la Bilange, à Saumur.
S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatre novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré,
Il appert :

Que dame Louise Brunet, épouse du sieur Pierre Brisson, marchand de chevaux, avec lequel elle demeure au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,
A été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec son mari.

Pour extrait conforme,
(613) SEGRIS, avoué.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e Dutermé, le dimanche 26 novembre 1854, à midi,

DIVERS IMMEUBLES, situés communes de Saumur et Distré, dépendant de la communauté qui a existé entre M. et M^{me} Morin-Guillemé;

Et autres biens, situés mêmes communes et commune d'Allonnes, appartenant en propre à M^{me} Morin.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, audit M^e DUTERME.

(Voir, pour plus amples détails, la feuille du 4 novembre.) (614)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MAISON

De feu M. Revelière-Lérivint,
Située à Saumur, rue des Payens,
Composée de beaux appartements, servitudes, cour et jardin. (615)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Située commune de la Breille, arrondissement de Saumur,

Consistant en habitation de fermier, terres rangées de vignes, terres labourables, bois-taillis, pâtures et landes, le tout contenant seize hectares soixante-onze ares cinquante-deux centiares.

S'adresser au sieur Jean COULON, adjoint au maire de Villebernier, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Samedi, 18 de ce mois, à midi, sur le Champ-de-Foire de la ville de Saumur, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de trois chevaux d'officiers, provenant de l'Ecole impériale de cavalerie.

On paiera comptant et sans frais. Saumur, le 10 novembre 1854.

Le Receveur des Domaines, LINACIER. (617)

GRAND HOTEL DE LONDRES

Et des Messageries Impériales,

TENU PAR SERGÉ, RUE D'ORLÉANS, 34, A SAUMUR.

Cet hôtel vient de subir de grands changements, et a été meublé entièrement à neuf. — Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures du soir. — Salon particulier, grande salle pour banquets ou noces, avec un grand jardin, le tout indépendant de l'hôtel; on loue ces dépendances à volonté.

Dépôt de truffes du Périgord et autres, fraîches et conservées; — pâtés de Strasbourg et Nérac. — Petits pois, haricots verts, fruits, poulardes, gibier de toute espèce, poissons de mer et d'eau douce; fromage de Brie, de Roquefort et Chester, en un mot tout le confortable qui convient pour un bon dîner.

La nombreuse clientèle de l'hôtel met M. Sergé à même d'avoir une très-grande variété dans ses provisions sans cesse renouvelées. Il continue toujours comme par le passé à faire les diners pour la ville et pour la campagne; il fournit tout ou partie, selon qu'on le désire. (618)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE

En plusieurs lots,
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE
En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur, le dimanche 24 décembre 1854, à midi.

1^o BIENS RURAUX.

ART. 1^{er}.

La métairie des Patureaux, située commune de Villebernier, consistant en logements de fermier, grange, écurie, cellier, pressoir, toit à porcs, bâtiments de maître, cour, jardin, terre labourable affiée de ceps, d'arbres fruitiers et d'étaux, près, le tout contenant 15 hectares 63 ares 64 centiares.

Cette ferme produit environ 1,700 francs.

ART. 2.

1^o Vingt-sept ares cinquante centiares de terre, situés au canton des Champs-Pillés, commune de Villebernier, joignant MM. Conzineau.

2^o Trente-trois ares de terre, affiés d'arbres, situés au même canton, joignant les mêmes et Pasturel.

3^o Seize ares cinquante centiares de terre, situés au même canton.

4^o Un morceau de terre labourable, affié d'étaux, contenant quarante-huit ares, situé au Champ-Morin, dite commune, joignant Lambault.

Ces quatre articles de domaine sont affermés ensemble 135 francs.

ART. 3.

Vingt-deux ares de terre, situés commune de Villebernier, affermés verbalement aux époux Buzard.

2^o RENTES FONCIÈRES.

ART. 4.

1^o Une rente annuelle et perpétuelle de trente-six francs, deux kilogrammes de beurre et deux poulets, hypothéquée sur un immeuble situé à Villebernier.

2^o Une autre rente foncière, annuelle et perpétuelle de vingt-quatre francs, deux poulets et un kilogramme de beurre, hypothéquée sur un immeuble situé même commune.

3^o MAISON A SAUMUR.

ART. 5.

Une maison, située à Saumur, rue du Presbytère, derrière l'église de Nantilly, composée d'un salon, salle à manger, office, cuisine, cour, jardin, chambres hautes, greniers, vastes caves, hangar, bûcher et autres servitudes.

Cette maison était occupée dernièrement par M^{me} veuve Camus.

On pourra traiter avant l'adjudication en s'adressant aux héritiers CAMUS, ou à M^e DION, notaire à Saumur.

On donnera les plus grandes facilités pour le paiement du prix. (583)

AUX DEUX CITRONS.

Comestibles du Midi. — Epicerie fine.

PELLISSIER, place de la Bilange, à Saumur. (599)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, le dimanche 26 novembre 1854, à l'heure de midi,

UNE MAISON

Située au bourg de Saint-Florent, appartenant au sieur Balothe, tailleur, et consistant en plusieurs chambres, greniers, caves, four commun, cour commune et jardin.

Cette maison joint au nord Pierre Lamoureux, au levant M. Poitou et la Cure, au couchant Langlois, au midi M. Bedon. (597)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

4,000 Francs

A placer à rente viagère, à 8 %, sur une seule tête, âgée de 53 ans. S'adresser à M^e DION, notaire.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, occupée en partie par les bureaux de M^{me} veuve de Fos.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire. (606)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Le dimanche 19 novembre 1854, à midi,

Aux enchères publiques, en la maison de feu M^{me} VIGER, au hameau de Saumoussay, commune de Chacé, par le ministère de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

Deux pressoirs garnis de tous leurs ustensiles, placés dans la maison de M. Viger, à Saumoussay.

Plusieurs lots de tonnes, portoirs, cuiviers, et fûtailles vides.

44 pieds d'arbres propres au charbonnage.

Une maison avec écurie, remise caves et jardin.

Et une portion de terrain longeant la rivière du Thonet.

Le tout faisant partie de la propriété de Saumoussay, appartenant à M. Viger.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (603)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

LA VENTE MOBILIÈRE

Au domicile, à Dampierre, du sieur PIERRE BOURDAIS, continuera le dimanche 12 novembre 1854, à midi, pour le linge, la literie, les couettes, les armoires et autres meubles. (604)

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Quai de Limoges, n^o 36.
S'adresser à M^{me} JUBAULT, place de l'Hôtel-de-Ville. (344)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.